

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE - FORMATION PROFESSIONNELLE

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions particulières s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par FORMACAN

ARTICLE 2 - INSCRIPTION

2.1 L'inscription à une formation professionnelle est considérée comme définitive à réception de la convention de formation accompagnée d'un acompte d'un montant de

- 50 % du montant du stage pour les actions en France métropolitaine, (ne concerne pas les établissements publics).
- 50 % du montant du stage pour les actions à l'International et DROM

2.2 La demande d'inscription doit comporter :

- le titre de l'action de formation et sa référence,
- les dates de la session ou de l'action choisie,
- les nom(s) et prénom(s) du ou des participants,
- les coordonnées complètes de l'entreprise (adresse, téléphone, mail, numéro SIRET...),
- le destinataire de la facture et ses coordonnées,
- l'adresse d'envoi de la convocation lorsqu'elle est différente de celle du destinataire de la facture.

2.3 En cas de paiement effectué par un OPCO (OPérateur de COmpétences), il appartient à l'entreprise de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'elle aura désigné. Dans le cas d'une prise en charge partielle l'entreprise s'acquittera de la différence et dans le cas de non-prise en charge, elle s'acquittera du paiement total. Le paiement sera effectué à réception de la facture.

ARTICLE 3 - CONVOCATIONS - JUSTIFICATIFS

3.1 Pour les actions de formation inter-entreprises, une convocation nominative est adressée au participant avant le début de la session de formation.

Sauf indication contraire lors de l'inscription, la convocation est expédiée à l'adresse de l'entreprise.

3.2 Pour les actions de formation intra-entreprise, une convocation est expédiée à l'adresse de l'entreprise pour diffusion.

3.3 A l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, certificat, émargements...) sont adressées à l'entreprise ou à l'OPCO.

ARTICLE 4 - PRIX

4.1 Le prix comprend :

- Les frais d'animation et d'évaluation
- La documentation et matériels prévus par la convention

Le montant des honoraires et frais prévu dans la convention est révisable. En conséquence, à compter de la date du mois de référence indiqué dans la convention, le montant des honoraires et frais dus à FORMACAN est, dans les limites fixées par la réglementation, calculé avec un coefficient de révision égal au rapport des deux valeurs de l'indice retenu.

4.2 La TVA, au taux en vigueur au moment de l'exécution de la prestation, est à la charge du client.

4.3 A défaut de règlement des factures et frais dans un délai d'un mois, ces derniers porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable au taux égal au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement visée par l'article L.441-6 du code de commerce est fixée à 40 euros, elle est due de plein droit sans préjudice pour FORMACAN d'exiger une indemnisation complémentaire sur justificatifs des frais supplémentaires engagés.

4.4 FORMACAN peut suspendre ses prestations en cas de défaut de paiement de ses honoraires échus.

Lorsqu'elle décide de suspendre ses prestations, FORMACAN signifie sa décision à ses clients par lettre recommandée.

Dans ce cas, il est dû à FORMACAN la quote-part des honoraires et frais prévus dans la convention, correspondant aux prestations déjà fournies.

ARTICLE 5 - REPORT - ANNULATION

5.1 Toute annulation par le client doit être notifiée par écrit. Pour toute annulation de moins de dix jours francs avant le début du stage, le montant de l'acompte restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Toute annulation dans un délai inférieur ou égal à 48 heures implique la totalité des sommes dues sauf en cas de force majeure dûment constatée, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce dédit ne pourra être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle.

L'absence totale ou partielle d'un ou plusieurs participants lors d'une session de formation inter-entreprises est considérée comme une annulation.

5.2 Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, FORMACAN se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans ce cas, l'acompte reçu sera intégralement restitué ou reporté sur une prochaine session de formation.

ARTICLE 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

FORMACAN est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs à la documentation stagiaire mise à la disposition du client. En conséquence, le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier ou de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de FORMACAN ou à des tiers les matériels pédagogiques mis à sa disposition sans l'accord préalable et écrit de FORMACAN.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

Pour permettre à FORMACAN de remplir sa mission, il appartient au client de s'assurer que les informations nécessaires lui ont été transmises et dans les temps. A défaut, il ne pourra être tenu rigueur à FORMACAN d'un quelconque manquement à ses obligations. En tout état de cause, les interventions de FORMACAN sont celles d'un prestataire de service assujéti à une obligation de moyens. Elle ne saurait être engagée au-delà de dix fois le montant des honoraires perçus par FORMACAN au titre de la mission qui lui a été confiée.

ARTICLE 8 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

8.1 Communication et mise à jour des données

Le client doit communiquer à Formacan des données à caractère personnel lors de son inscription en formation et les tenir à jour pendant toute la durée de la convention ou contrat de formation. En cas de modification de ces données, le client ou stagiaire devra informer Formacan en s'adressant au conseiller ou à l'assistante en charge de la formation.

8.2 Traitement des données à caractère personnel par Formacan.

Formacan, en qualité de responsable de traitement, regroupe dans ses fichiers des données à caractère personnel de ses clients et stagiaires. Formacan traite ces fichiers conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

Ce traitement a pour finalité la gestion du contrat ou de la convention de formation (Conseil, Ingénierie, Formation).

Dans le cadre de la gestion du contrat ou de la convention et si le client ou stagiaire ne s'y est pas opposé, Formacan pourra utiliser les données collectées à des fins de prospection commerciale afin d'informer ces derniers de ses nouvelles offres de services pouvant l'intéresser. Par ailleurs, le client ou stagiaire peut s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site <http://www.bloctel.gouv.fr>.

Dans le cadre du contrat ou de la convention de formation, les informations à caractère personnel du client ou stagiaire pourront être stockées, traitées et transférées par Formacan à ses sous-traitants et/ou ses partenaires, y compris hors de l'Union Européenne, qui ne pourront y accéder que dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Formacan s'engage en outre à prendre toutes les dispositions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, impliquant en particulier la mise en œuvre de moyens destinés à préserver la sécurité l'intégrité et la confidentialité des données personnelles et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Le client ou stagiaire dispose d'un droit d'accès, de communication de ses données dans un format structuré, de rectification, et d'effacement de ses données personnelles le concernant. Le client ou stagiaire peut également retirer son consentement à tout moment lorsque celui-ci constitue la base légale du traitement et ce sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement et effectué avant le retrait de celui-ci. Le client dispose enfin du droit à définir des directives relatives au sort de ses données personnelles suite à son décès et d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Ce droit peut être exercé par courrier à l'adresse de Formacan Quartier Relut 26 270 MIRMANDE ou par mail à contact@formacan.fr.

Le client peut également s'opposer à la prospection commerciale auprès du service commercial en appelant +33 (0)4 81 02 11 89

Une charte de confidentialité et de protection des données personnelles est entrée en vigueur le 03/08/2018.

ARTICLE 9 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, FORMACAN et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance du lieu de l'action de formation.

DOC DIR 12A